

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES  
RÈGLEMENT D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Varennes statuera sur des demandes de dérogations mineures au règlement d'urbanisme, telles que présentées par les propriétaires ci-après mentionnés, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra **le 5 juillet 2021 compter de 20 h** à la salle du Conseil de la Maison St-Louis, 35, rue de la Fabrique ou à distance en conformité avec les décrets et arrêtés ministériels en vigueur.

**Demande numéro 2021-070 – 2022 Place du 350<sup>e</sup>**

La demande vise à permettre la réduction de la marge avant du bâtiment projeté à 6.3 mètres de la ligne avant du terrain plutôt qu'à 8 mètres.

Le terrain porte le numéro 6 146 653 Cadastre officiel du Québec dans la zone P-414

En temps normal, tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance générale. Cependant, en application des dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, ce processus est remplacé par une procédure de consultation écrite de 15 jours.

En conséquence, tout intéressé est invité à transmettre ses commentaires relativement à cette demande au greffier par écrit au plus tard le **2 juillet 2021** aux coordonnées suivantes :

**Services juridiques & greffe**  
**VILLE DE VARENNES**  
175 rue Sainte-Anne  
Varennes (Québec) J3X 1T5  
[greffe@ville.varenn.es.qc.ca](mailto:greffe@ville.varenn.es.qc.ca)

Le présent avis est donné en conformité avec l'article 145.6 de la **Loi sur l'aménagement et l'urbanisme** et de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020.

Donné à Varennes ce 16 juin 2021.

*Le directeur des Services juridiques et greffier,*



Me Marc Giard, OMA